

COMMUNE DE SALLEBOEUF

Département de la Gironde

Compte-rendu succinct du conseil municipal

Séance du 02 juin 2020

L'an deux mille vingt, le deux du mois de juin à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de SALLEBOEUF, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la Présidence de Nathalie MAVIEL FABER, Maire,

Date de convocation : 26/05/2020

Nombre de conseillers en exercice : 19

Secrétaire de séance : Stéphanie BEDAT

N° D2020-031 - Objet : Délégation de fonction du conseil municipal au Maire

Madame le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale, le conseil municipal décide pour la durée du présent mandat de confier à Madame le Maire les 28 délégations présentées lors de la séance du 02/06/2020.

Nombre de suffrages exprimés : 19 Pour : 19 Contre : Abstention :

N° D2020-032 - Objet : Indemnités de fonctions du Maire et des Adjointes

Madame le Maire propose à ses collègues que soient attribuées les indemnités de fonction au maire et aux adjoints selon les taux suivants :

- Indemnité du Maire : 51.60 % de l'indice brut 1027

- Indemnité des Adjointes : 19.80 % de l'indice brut 1027

Nombre de suffrages exprimés : 19 Pour : 19 Contre : Abstention :

N° D2020-033 - Objet : Désignation des membres des commissions municipales

Le conseil municipal ADOPTE la liste des commissions municipales suivantes :

- Commission de la communication et transition écologique : rapporteur Nathalie MAVIEL FABER
- Commission de la vie scolaire et culture : rapporteur Maryse AUBIN
- Commission voirie, réseaux et bâtiments : rapporteur Régis FALXA
- Commission de l'action sociale, CCAS : rapporteur Catherine GAUTHIER
- Commission des finances et achats publics : rapporteur Jérémie ECALE
- Commission de la vie associative et sportive, CMJ : rapporteur Christelle LAPOUGE

Nombre de suffrages exprimés : 19 Pour : 19 Contre : Abstention :

N° D2020-034 - Objet : Délégués de la commune auprès du SDEEG

Le conseil municipal,

DESIGNE : Carlos DA SILVA et Sophie SLACHETKA, délégués titulaires, pour représenter la commune auprès du SDEEG.

Nombre de suffrages exprimés : 19 Pour : 19 Contre : Abstention :

N°D2020-035 - Objet : Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal Adduction Eau Potable Assainissement « SIAEPA »

Le conseil municipal,

DESIGNE : Régis FALXA (Titulaire) et Guillaume PUJOL (suppléant) pour représenter la commune auprès du SIAEPA.

Nombre de suffrages exprimés : 19 Pour : 19 Contre : Abstention :

N° D2020-036 - Objet : Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal d'Electricité de Camarsac-Montussan

Le conseil municipal,

DESIGNE : Carlos DA SILVA et Sophie SLACHETKA, délégués titulaires, pour représenter la commune auprès du SIE de Camarsac-Montussan.

Nombre de suffrages exprimés : 19 Pour : 19 Contre : Abstention :

N° D2020-037 - Objet : Délégués du Centre Communal d'Action Social (CCAS)

Les membres du conseil municipal fixent à six le nombre des membres élus par le conseil municipal et 6 le nombre des membres désignés par madame le Maire pour composer le Centre Communal d'Action Sociale.

Nombre de suffrages exprimés : 19 Pour : 19 Contre : Abstention :

N° D2020-038 - Objet : Election des membres du Centre Communal d'Action Sociale

Sont élus les membres du Centre Communal d'Action Sociale :

Maryse AUBIN, Alain BOUSSIE, Anne-Marie CARIA, Christine JUILLET, Sophie SLACHETKA, Stéphanie VERGE

Nombre de suffrages exprimés : 19 Pour : 19 Contre : Abstention :

N° D2020-039 - Objet : Délibération portant régularisation d'une parcelle de la commune de Salleboeuf au Domaine du Pin

Dans le cadre de la régularisation des parcelles à usage de voirie du lotissement « Domaine du Pin »,

Le conseil municipal, AUTORISE la cession à un euro symbolique de la parcelle AO 298 de la commune de Salleboeuf à Mr et Mme PAILLE Ludovic et Cécile.

Nombre de suffrages exprimés : 19 Pour : 19 Contre : Abstention :

N° D2020-040 - Objet : Délibération portant demande d'exonération de la taxe d'assainissement auprès de SUEZ concernant une facture d'eau

Suite à une fuite d'eau importante à l'école de Salleboeuf, le conseil municipal, AUTORISE Madame le maire à demander à SUEZ Eau une exonération de la taxe d'assainissement. Ce montant viendra s'imputer en déduction de la prochaine facture.

Nombre de suffrages exprimés : 19 Pour : 19 Contre : Abstention :

N° D2020-041 - Objet : Tarifs de la restauration scolaire

Après proposition de Madame le Maire de revaloriser les tarifs communaux de la restauration scolaire pour l'année 2020/2021, le conseil municipal,

- DECIDE de fixer les tarifs de la restauration scolaire suivants à compter du 1^{er} septembre 2020 :
 - 2.80 € pour les enfants de l'école (maternelle et primaire)
 - 3.00 € pour les enfants de la crèche
 - 5.15 € pour les personnes extérieures et enseignants
 - 4.00 € pour le personnel municipal.

Nombre de suffrages exprimés : 19 Pour : 17 Contre : Abstention : 2

N° D2020-042 - Objet : Dénomination des voies privées de lotissement

Après proposition de madame le Maire de baptiser deux allées,

Le conseil municipal ADOPTE la dénomination des voies suivantes :

- la 1^{ère} perpendiculairement au chemin de Labatut : allée des Sauvignons
- la 2^{ème} perpendiculairement au chemin du Grand Monteil : Allée des Charmes

Nombre de suffrages exprimés : 19 Pour : 19 Contre : Abstention :

N° D2020-043 - Objet : Délibération pour attribution d'une subvention

le conseil municipal,

- DECIDE de voter la subvention suivante : FRC Itinéraire de la Laurence : 491.44 € pour l'entretien de l'itinéraire dédié à la pratique du VTT et de la randonnée pédestre.

Nombre de suffrages exprimés : 19 Pour : 17 Contre : 1 Abstention : 1

N° D2020-044 - Objet : Délibération portant signature d'une convention avec le Département de la Gironde pour l'aménagement d'une voie centrale banalisée

Afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens, la commune de Salleboeuf est amenée à effectuer des travaux sur les dépendances de la voirie départementale située en agglomération, dans l'emprise de la route départementale n° 13 E2 du PR 0+840 au PR 1+087.

Le conseil municipal, AUTORISE Madame le maire à signer la convention relative aux travaux d'aménagement d'une chaussée à voie centrale banalisée avec le Département de la Gironde.

Nombre de suffrages exprimés : 19 Pour : 19 Contre : Abstention :

N° D2020-045 - Objet : Délibération portant remboursement des frais de géomètre

Le conseil municipal,

- ACCEPTE la prise en charge par la commune des frais de bornage qui avait été réalisé sur le terrain de M. et Mme APPOLLOT ; achat qui ne s'est jamais conclu puisque la municipalité avait ensuite décidé de conserver ce terrain en vue de la création d'une future station d'épuration.

- AUTORISE Madame le maire à rembourser la somme de 738.79 € TTC à M. et Mme APPOLLOT correspondant aux frais de bornage.

Nombre de suffrages exprimés : 19 Pour : 19 Contre : Abstention :

N° D2020-046 - Objet : Cimetière : Décision de reprise des concessions en état d'abandon

Après proposition de Madame le maire au conseil municipal de constater la clôture de la procédure sur la reprise des concessions en état d'abandon,

Le conseil municipal,

- AUTORISE Mme le Maire à reprendre les 68 concessions au nom de la commune de Salleboeuf et à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Nombre de suffrages exprimés : 19 Pour : 19 Contre : Abstention :

N° D2020-047 - Objet : Avenant n° 1 à la convention de délégation de la compétence transports scolaires

La Région Nouvelle-Aquitaine a adopté les adaptations de certaines dispositions du règlement et de la tarification des transports scolaires ayant un impact sur lesdites conventions.

Afin d'entériner ces évolutions qui portent pour l'essentiel sur la mise en place de la dégressivité de la tarification pour les familles de 3 enfants et plus et des tarifs plus attractifs pour les internes et les procédures d'inscription, la prise en charge de la modulation tarifaire et la récupération des recettes par la Région et en cas de non-exécution des services.

le conseil municipal,

- AUTORISE Mme le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention de délégation de la compétence transports scolaires.

Nombre de suffrages exprimés : 19 Pour : 19 Contre : Abstention :

Séance levée à 19h51